

DECRET N° 93-101 du 10 Mai 1993

portant approbation du Budget Prévisionnel d'Exploitation et du Programme d'Investissement de la Loterie Nationale du Bénin, pour l'Exercice 1993.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Loi N° 88-005 du 26 Avril 1988 relative à la création, à l'organisation et au fonctionnement des Entreprises Publiques et Semi-Publiques ;
- VU l'Ordonnance N° 6/PR/MFAE du 23 Mars 1967 portant création de la Loterie Nationale du Bénin ;
- VU la Décision N° 91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;
- VU le Décret N° 91-176 du 29 Juillet 1991 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret N° 89-165 du 08 Mai 1989 portant approbation des Statuts de la Loterie Nationale du Bénin ;
- SUR Rapport du Ministre des Finances ;
- LE Conseil des Ministres entendu en sa séance du 07 Avril 1993,

D E C R E T E :

Article 1er. - Sont approuvés le Budget Prévisionnel d'Exploitation et le Programme d'Investissement Exercice 1993 de la Loterie Nationale du Bénin tels qu'ils sont annexés à ce Décret.

Article 2. - Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 10 Mai 1993

par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

  
-----  
Nicéphore SOGLO.-

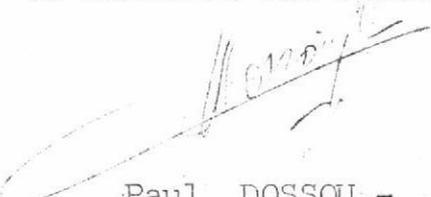
.../...

Le Ministre d'Etat, Secrétaire Général  
à la Présidence de la République,

Désiré VIEYRA.-

Le Ministre des Finances,

Le Ministre du Plan et de la Res-  
tructuration Economique,

  
Paul DOSSOU.-

  
Robert TAGNON.-

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 MESGPR 4 SGG 4 MF 4 MPRE 4 AUTRES  
MINISTERES 17 DB-DCF-DTCP-DSDV-DI 5 DAN-BN-DLC 3 CAA-INSAE-GCONB 3  
UNB-FASJEP-ENA 3 LNB 10 JORB 1.-